

L'État autorise la capture de 17.000 tourterelles des bois, espèce menacée

28 août 2020



C'est une immense déception pour les associations de défense des oiseaux. Le gouvernement a certes **interdit la chasse à la glu des grives et des merles** pour cette année, mais il vient également d'autoriser à nouveau la chasse de la tourterelle des bois en France métropolitaine.

L'arrêté a été publié au *Journal officiel* le 27 août. Il fixe un quota de prélèvement maximal de 17.460 tourterelles pour la saison. Ces volatiles sont pourtant une espèce menacée d'extinction et classée sur **les listes rouges de l'UICN** (Union internationale pour la conservation de la nature), dénonce la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

L'association a donc décidé de réagir, en demandant au Conseil d'État la suspension immédiate de l'arrêté. « *Il est insupportable de continuer à abattre une espèce à l'agonie* », a réagi Allain

Bougrain Dubourg, président de la LPO.

En 2018, la Commission européenne avait demandé aux États membres de suspendre la chasse des tourterelles des bois. Elle a adressé à la France, au début du mois de juillet 2020, **un avis motivé afin que le pays prenne des mesures** contre certaines pratiques de chasse et de capture d'oiseaux (dont la chasse à la glu et la capture des tourterelles des bois).

- **Source** : [Ligue de protection des oiseaux](#)
- **Photo** : Tourterelle des bois, via [Wikipedia](#)

Lire aussi : [Emmanuel Macron interdit la chasse à la glu cette année](#)

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- **Adresse de cet article** : <https://reporterre.net/L-Etat-autorise-a-la-capture-de-17-000-tourterelles-des-bois-espece-menacee>